

La Pépinière

Ateliers de théâtre au Petit Théâtre de Pouancé

FICHE INSCRIPTION 2024-2025

**A retourner au bureau de l'association, 36 rue de la Libération – Pouancé
Impérativement avant le 2 septembre 2024**

- Atelier 1 **“Graines de comédien”** (5-7 ans) le mercredi de 9h30 à 10h30
- Atelier 2 **“Jeunes pousses”** (8-10 ans) le mercredi de 10h30 à 12h00
- Atelier 2bis **“Jeunes pousses 2”** (8-10 ans) le mercredi de 16h30 à 18h00
- Atelier 3 **“Comédiens en herbe 1”** (11-12 ans) le mercredi de 13h30 à 15h00
- Atelier 4 **“Comédiens en herbe 2”** (13-14 ans) le mercredi de 15h00 à 16h30

1 - ÉLÈVE

Nom : Prénom :
Date de naissance : Classe (Sept 2024) :
Nom et adresse école :
.....

2 – RESPONSABLES LEGAUX

Responsable 1 :

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone : Courriel :

Responsable 2 :

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone : Courriel :

3- RECOMMANDATIONS UTILES :

Difficultés de santé (maladie, allergie, accident...) et précautions à prendre ; précision sur port de lunettes, de lentilles, de prothèses auditives ou dentaires, ou autres attentions sur l'enfant que vous souhaitez signaler :

.....
.....

Je soussigné(e) Responsable légal(e) de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'atelier à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

4- REGLEMENT complet à joindre avant le 1^{er} atelier (chèque libellé au nom de l'association Les Fonds de Terroir) :

Cotisation annuelle (adhésion comprise) :

Atelier n°1 : 90 € 90 € 2 chèques de 45 € 3 chèques de 30 €
Atelier n°2-3-4 & 5 : 135 € 135 € 2 chèques de 67,50 € 3 chèques de 45 €

Réduction de 10 € pour 2^{ème} enfant inscrit.

5- AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

À l'occasion de nos activités pédagogiques et artistiques (spectacles, rencontres avec compagnies), les élèves peuvent apparaître sur des documents tels que nos supports de programmation, notre site internet ou les médias.

Je soussigné(e) responsable légal(e) de l'enfant

Autorise la publication de photographies et la diffusion de vidéos de mon enfant

Par le fait même, je renonce à toute forme de rémunération ainsi qu'à tout recours ou poursuite de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'association Les Fonds de Terroir.

N'autorise pas la publication de photographies et la diffusion de vidéos de mon enfant

6- AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e) responsable légal(e) de l'enfant

Autorise mon enfant à repartir seul du théâtre.

Autorise mon enfant à rentrer avec une autre personne que les parents (préciser le nom de cette personne):

.....

Les parents sont tenus d'accompagner et de reprendre leurs enfants mineurs dans le hall du théâtre et de s'assurer de la présence du professeur.

7- RÈGLES D'OR

La responsabilité de l'association ne peut être engagée que pendant les heures de cours.

L'enfant s'engage :

- À être assidu, ponctuel et en cas d'absence, à prévenir absolument au 06 25 02 44 36 ou carole@lachaiserouge.fr. Merci de prévenir suffisamment à l'avance des voyages scolaires : des cours pourront être annulés si les absents sont trop nombreux.
- **À participer aux répétitions générales** : le lundi 9 juin 2025 de 17h à 20h, (Couturière de 13h30 à 16h30 le mercredi 4 juin)
- Sortie de chantier le mercredi 18 décembre à 19h.
- **À participer à toutes les représentations** : le samedi 16 novembre à 18h au FOL pour les Comédiens en Herbe 2, le mardi 10 juin à 19h et 20h30 au spectacle tout public et le jeudi 12 juin à 10h et 14h au Spectacle scolaire.
- À respecter les locaux.
- À venir en tenue confortable, sans bijoux ni objet précieux ou personnel. En cas de perte ou de vol, l'association se dégage de toute responsabilité.

Si vous souhaitez parler plus particulièrement de votre enfant, prévenez auparavant pour fixer un moment en dehors des cours. Afin que les enfants soient plus "disponibles" pendant le travail, nous conseillons aux parents de ne pas rester pendant la séance. Un spectacle vous permettra de les applaudir en fin d'année.

L'apprentissage du texte est un passage incontournable ; il doit être régulier et suivi par un parent "répétiteur". Pour prendre soin du manuscrit et ne pas l'égarer, nous vous demandons de le protéger dans un porte-vues au nom de l'enfant.

Afin de compléter la formation des enfants, des ateliers particuliers ou à thème pourront avoir lieu notamment grâce à la rencontre avec des compagnies en résidence à Pouancé. Il est important également que les enfants puissent aller au théâtre. La compagnie La Chaise Rouge offre aux enfants l'accès gratuit à tous les spectacles joués au Petit Théâtre et au théâtre de La Chaise Rouge. Il suffit de se présenter à la billetterie.

Les ateliers théâtre reprennent à partir du **mercredi 11 septembre 2024 au Petit théâtre de Pouancé**. Il n'y a pas d'atelier pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.

Important : je déclare avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement des ateliers de La Pépinière (coût, responsabilité civile, date de rentrée et de spectacle, règlement intérieur ...). En s'inscrivant, les élèves s'engagent à suivre tous les cours régulièrement, prévenir et justifier leurs éventuelles absences. Aucun remboursement ne sera fait en cours d'année. Il est possible de faire un ou deux cours d'essai en début d'année.

Fait à le

Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »